



## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 13 janvier 2025, à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande concernant l'immeuble situé au 3 rue Boulet, et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de permettre l'acceptation de la marge de recul avant nord-ouest qui est 3.4% trop courte selon les normes du règlement en vigueur à l'année de la construction 1984. À cet époque la marge minimum autorisé de la marge de recul avant était 6.1 m et la construction avait été fait à 5.8 m.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse [alemieux@kingseyfalls.ca](mailto:alemieux@kingseyfalls.ca) avant le 13 janvier 2025 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 9 décembre 2024.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière